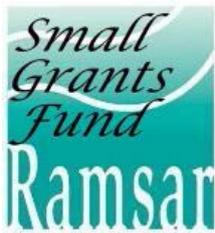




CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES  
(Ramsar, Iran, 1971)

# Programmes Ramsar d'assistance aux projets de petites subventions

## Fonds de petites subventions pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides



Le Fonds de petites subventions pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides (FPS) a été créé en 1990 par la Conférence des Parties contractantes et apporte une aide financière sous forme de petites subventions (max. CHF40 000 par projet, soit environ € 25 000) pour des projets dans les pays en développement et les pays en transition économique. Actuellement, le financement sert à des activités relatives à l'application du Plan stratégique de la Convention 2003-2008, y compris à des demandes d'aide d'urgence.

De 1990 à 2006 inclus, quelque 198 projets ont été financés dans 87 pays, pour un montant total d'environ 7,5 millions de francs suisses.

Le Fonds est entièrement alimenté par des contributions volontaires. Ces dernières années, des contributions financières volontaires ont été versées au FPS par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, des États-Unis, de l'Espagne, de la France, de l'Irlande, de l'Islande, du Japon, de Monaco, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède, ainsi que par le WWF International. En outre, certains projets soumis au Fonds Ramsar de petites subventions ont été directement pris en charge financièrement par des organisations comme Wetlands International, dans le cadre de son accord avec le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas (DGIS), et le Programme mondial pour les eaux douces du Fonds mondial pour la nature.

Habituellement, les demandes de subventions, rédigées en anglais, français ou espagnol, doivent parvenir au Secrétariat avant le 30 juin de chaque année mais le personnel du Secrétariat peut donner des avis sur un projet soumis avant le 30 avril. ***Il importe que les demandes soient entérinées par l'Autorité administrative de la Convention dans chaque pays.*** Après une évaluation menée par le personnel technique du Secrétariat Ramsar et, le cas échéant, avec l'avis d'autres experts, des recommandations sont transmises pour approbation au Comité permanent qui les examine à sa réunion annuelle. Il est très rare que deux propositions de projets présentées par le même pays soient subventionnées dans le même cycle annuel et, habituellement, un projet ne peut être financé dans un pays qui n'a pas dûment mené à bien un projet précédent ayant bénéficié du FPS.

Les Principes opérationnels du Fonds de petites subventions ainsi qu'un formulaire de demande peuvent être obtenus auprès du Secrétariat Ramsar en anglais, français ou espagnol ou téléchargés sur le site Web de Ramsar ([http://ramsar.org/key\\_sgf\\_index.htm](http://ramsar.org/key_sgf_index.htm)).

## Liste de projets du Fonds Ramsar de petites subventions (FPS) 2006

Antigua et Barbuda. Inventaire des zones humides d'Antigua et Barbuda

Bénin et Togo. Projet transfrontière d'appui à la gestion participative des ressources de mangroves du Chenal Gbaga dans le sud-est du Togo et le sud-ouest du Bénin

Kiribati. Activités nationales préparatoires d'adhésion de Kiribati à la Convention de Ramsar

République kirghize. Élaboration de la stratégie nationale pour la conservation des zones humides de la République kirghize

République de Moldova. Élaboration d'un scénario de gestion pour le nouveau site Ramsar Unguri-Holostina et sensibilisation à la politique d'utilisation rationnelle de la Convention de Ramsar

Viet Nam. Utilisation rationnelle communautaire de la zone humide locale du site Ramsar de Xuan Thuy, dans le nord du Viet Nam

En décembre 2006, il est prévu que des ressources additionnelles seront bientôt trouvées pour financer trois autres projets dans ce cycle.

## Wetlands for the Future

Depuis 1995, le Secrétariat Ramsar, le Département d'État des États-Unis d'Amérique et le Fish and Wildlife Service des États-Unis d'Amérique collaborent dans le cadre d'une initiative spéciale, le programme de formation du Fonds Wetlands for the Future au profit d'institutions et de particuliers d'Amérique



latine et des Caraïbes au moyen du renforcement des capacités et de la formation en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides. Cette initiative encourage l'application du « concept d'utilisation rationnelle » des zones humides en renforçant les capacités des pays de gérer leurs ressources en zones humides à perpétuité et en contribuant à intégrer la gestion et la conservation des zones humides au processus de développement. Toutes les activités proposées doivent correspondre aux principes, recommandations et lignes directrices de la Convention de Ramsar. Après une évaluation des propositions par le Secrétariat Ramsar, les projets sont choisis par le Secrétariat et le Fish and Wildlife Service, puis administrés par le Secrétariat.

Depuis sa création, l'initiative WFF est venue en aide à environ 225 projets dans 22 pays en apportant un montant total de près de USD 3 millions en subventions de plusieurs centaines de dollars à un maximum de USD 20 000. Ces subventions étaient obligatoirement assorties de fonds de contrepartie représentant au moins 50 pour cent du coût total de chaque projet.

Les organismes de parrainage de Wetlands for the Future souhaitent établir des partenariats avec des instituts de formation, catalyser les activités de formation aux zones humides en cours ou prévues dans la région ou encore, compléter les initiatives de formation et d'éducation existantes par une instruction relative aux zones humides. Pour d'autres informations, veuillez consulter [http://ramsar.org/wff/key\\_wff\\_index.htm](http://ramsar.org/wff/key_wff_index.htm).

## Liste des projets financés par l'initiative Wetlands for the Future en 2005

Argentine. Evaluación de patrones de diversidad de la ictiofauna y desarrollo de pautas para la sustentabilidad y conservación de los recursos pesqueros del sitio Ramsar Río Pilcomayo y Parque Nacional Río Pilcomayo.

Argentine. Proyecto para la conservación, protección y evolución continua de la biodiversidad en la Reserva Natural 'Vaquerías', Cuenca del Lago San Roque.

Argentine. Una propuesta estratégica para humedales del Chaco Salteño.

Argentine. Propuesta de trabajo sobre humedales patagónicos (Mallines).

Argentine. Humedales de la Argentina. Un documental que descubre los secretos más valiosos de los humedales, sus problemas y sus soluciones.

Bolivie. Recuperación el Humedal Palmar de las Islas.

Colombie. Conservación de Humedales Altoandinos en el Departamento de Caldas.

Bolivie. Recuperación el Humedal Palmar de las Islas.

Equateur. Primer Simposio Nacional sobre Humedales, Loja-Ecuador.

Mexique. Rescate y conservación de la biodiversidad en los humedales de San Crisanto.

Pérou. Generando capacidades para la gestión de los humedales en la costa peruana.

Pérou. Valoración y mantenimiento del manglar de San Pedro, en Vice, Sechura, departamento de Piura, Perú.



### La Subvention suisse pour l'Afrique

La Subvention suisse pour l'Afrique, administrée par le Secrétariat Ramsar est une contribution généreuse versée par le Gouvernement helvétique en sus de sa contribution annuelle au budget administratif de la Convention, en vue de soutenir la conservation et l'utilisation durable des zones humides et l'application de la Convention en Afrique. Cette contribution annuelle date de 1989, après l'établissement du Secrétariat de la Convention en Suisse, en 1988. La Subvention suisse permet de financer des mesures d'urgence ou des activités précises concernant des domaines de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides qui en ont extrêmement besoin. Elle se monte à 130 000-150 000 francs suisses par an et joue un rôle insigne pour la promotion de la Convention dans la région. Elle est administrée sous la supervision du Conseiller principal pour l'Afrique ([africa@ramsar.org](mailto:africa@ramsar.org)) au Secrétariat Ramsar, en collaboration avec les autorités suisses et n'est assortie d'aucun processus de sollicitation officiel.

## Attributions approuvées de la Subvention suisse en 2006

Adhésion du Zimbabwe à la Convention

Élaboration d'un manuel en vue de renforcer les capacités des Autorités administratives dans leur tâche quotidienne d'application de la Convention en Afrique

Augmentation de la production agricole et alimentaire par l'utilisation rationnelle des ressources des zones humides du fleuve Sénégal (Mandéry) et des étangs d'Oursi au Burkina Faso et réduction de la pauvreté des communautés rurales du voisinage

Promotion des briquettes de Typha comme combustible de remplacement et possibilité de revenu dans les zones rurales et péri-urbaines des zones humides affectées par cette herbe au Nigeria

Établissement d'un réseau de sites Ramsar le long du fleuve Congo.

### Appui aux projets et bailleurs de fonds

Le Secrétariat Ramsar a pour mandat de nouer et de maintenir des contacts avec des bailleurs de fonds, à la fois pour les sensibiliser aux besoins de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides, dans le cadre de leurs projets, et pour solliciter de leur part un appui plus important aux projets destinés à assurer une gestion plus écologique des zones humides.

Le Secrétariat accorde une priorité élevée à la collaboration avec les organismes bailleurs de fonds pour contribuer aux travaux relatifs aux zones humides dans les pays en développement. En Afrique, par exemple, le personnel du Secrétariat Ramsar collabore avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le cadre de projets multinationaux pour les zones humides auxquels participent les cinq États membres de la Commission du bassin du lac Tchad, les neuf États membres de l'Autorité du bassin du Niger et les États de l'aire de répartition de l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique/Eurasie (AEWA). En outre, Ramsar participe à des projets concernant les zones humides africaines qui bénéficient d'une aide bilatérale des organismes de développement de la Belgique, du Danemark, de la France, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède, de la Suisse et de l'Union européenne. Simultanément, Ramsar travaille à des projets africains qui reçoivent une aide financière et en nature des Organisations internationales partenaires de la Convention (BirdLife International, International Water Management Institute, UICN, Wetlands International et WWF International), ainsi que de l'organisation Oiseaux migrateurs du Paléarctique occidental (OMPO), de la Fondation MacArthur, de la Fondation MAVA, de la Fondation internationale du Banc d'Arguin (FIBA) et de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO. Une aide financière importante du secteur privé est également dirigée vers les projets qui ont trait à Ramsar en Afrique et provient du Groupe Danone, de Banrock Station Wines et de Point Afrique, une compagnie française de transport aérien qui fait don de billets d'avion et de logements à bas prix pour aider au développement de l'Afrique.

**Pour en savoir plus, veuillez contacter :**

**Le Secrétariat de la Convention de Ramsar, Rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse**  
(tél. +41 22 999 0170, téléc +41 22 999 0169, courriel [ramsar@ramsar.org](mailto:ramsar@ramsar.org), Web [www.ramsar.org](http://www.ramsar.org))